



Documents à fournir

Pays : **Arabie Saoudite**
Visa Travail

- ☐ 1 **Passeport original** valide au moins 6 mois après la date de retour prévue en France, et comportant au moins 2 pages vierges dont 2 face à face.

Attention : le passeport ne peut pas comporter de visa ou tampon israélien

- ☐ 1 copie de la **page d'identité du passeport**
- ☐ 2 **photos d'identité** originales identiques : en couleur, aux normes NF.
- ☐ 1 **Formulaire** d'ambassade de demande de visa, disponible en document à télécharger ci-joint : avec l'ensemble des champs remplis. Pour le motif du séjour, cochez "Travail".

Attention : le métier indiqué doit correspondre à celui sur la lettre d'invitation.

Attention : la rubrique "Religion" doit être remplie avec un champ suivant : Catholique, Bouddhiste, Musulman, Hindouistes, Autre. S'il est inscrit "Sans religion" ou "Athé", le visa peut être refusé.

- ☐ 1 copie de la **lettre d'invitation** officielle ratifiée par la Chambre de Commerce en Arabie Saoudite : Imprimée depuis le site officiel visa.mofa.gov.sa, avec invitation pour travail.1 Autorisation de travail : du Ministère Saoudien des Affaires Etrangères.
- ☐ 1 copie du **Contrat de Travail** original : tamponné et signé par les deux parties.
- ☐ 1 copie certifiée conforme à l'original (par la mairie) et apostillée par la cour d'appel (dont dépend l'école/université) du **diplôme le plus élevé** obtenu

NB : la certification de votre diplôme le plus élevé étant nécessaire, votre école devra être accréditée auprès du Consulat d'Arabie Saoudite.

Si tel n'est pas le cas et que votre école ne fait pas ces démarches suffisamment rapidement, alors le délai d'obtention de votre Visa sera rallongé d'autant.

Votre école/université devra s'enregistrer sur <https://qvp.pacc.sa> et vous devrez (vous-même) demander l'accréditation de ce diplôme sur ce même site.

Une fois l'accréditation reçue → **joindre cette accréditation à votre dossier**

- ☐ **Examens médicaux** (à faire en France de préférence) :
 - 1 certificat médical de non-contamination par l'hépatite A, B et C (ou carnet de vaccination portant ces mentions)
 - 1 test HIV accompagné du résultat négatif du laboratoire
 - 1 test PCR pour la variole du singe
- ☐ 1 **Extrait de casier judiciaire** de moins 3 mois, de type Bulletin n°3. : La délivrance peut vous être refusée par l'ambassade si le casier judiciaire n'est pas vierge. L'extrait peut être demandé en ligne auprès du Ministère de la Justice à l'adresse suivante : **casier-judiciaire.justice.gouv.fr**